



ADAPTATION FUND



**NOTE D'ORIENTATION
POUR LE CIBLAGE DES ZONES D'INTERVENTION DU PROJET**

Janvier 2014

Contenu

I.	Présentation succincte du projet	3
II.	Objectif.....	3
III.	Composantes.....	3
IV.	Résultats attendus au niveau national	4
V.	Le schéma institutionnel du projet	4
VI.	Etapes du processus de consultation	5
VII.	Orientations pour le ciblage des zones d'intervention dans les Wilayas	6

I. Présentation succincte du projet

- **Nature du projet** : Résilience/Adaptation au Changement Climatique
- **Source de financement** : Fonds d'adaptation au changement climatique
- **Montant du financement** : 7,8 millions USD
- **Durée** : 4 ans
- **Zones d'intervention** : Hodh Chergui, Hodh Gharbi, Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimakha, Tagant et Trarza
- **Entité de mise en œuvre** : Programme Alimentaire Mondial - PAM
- **Entité d'Exécution** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable - MEDD

II. Objectif

- L'objectif global du projet est de renforcer la résilience des communautés vulnérables aux effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire. Cet objectif sera poursuivi par (a) le renforcement des services de l'État pour soutenir les communautés dans leur développement participatif et la mise en œuvre de l'adaptation locale et les plans de gestion des ressources naturelles et mobiliser les communautés à investir dans la résilience et l'adaptation au changement climatique.

III. Composantes

<u>Composante 1 :</u>	Appuyer les services techniques et les communautés qu'ils servent à (a) mieux comprendre les risques climatiques, leurs impacts sur les ressources et la sécurité alimentaire ; et (b) faciliter la planification décentralisée et participative de l'adaptation.
Objectif :	Renforcer la compréhension et la capacité des services gouvernementaux et des communautés qu'ils servent à faciliter et à réaliser une planification participative de l'adaptation.
<u>Composante 2:</u>	Conception et mise en œuvre de mesures concrètes d'adaptation identifiées par la planification d'adaptation communautaire qui visent à lutter contre la désertification et la dégradation des terres
Objectif:	Améliorer la viabilité à long terme des écosystèmes productifs nécessaires pour soutenir des ressources vivrières sûres et résilientes aux effets du climat.
<u>Composante 3:</u>	Concevoir et mettre en œuvre des mesures concrètes d'adaptations identifiées par la planification d'adaptation communautaire qui vise à diversifier et à renforcer les ressources vivrières des populations les plus vulnérables
Objectif :	Accroître la résilience et la sécurité alimentaire des communautés et des ménages grâce à la diversification des moyens de subsistance et l'utilisation durable des ressources naturelles.

IV. Résultats attendus au niveau national

Composante 1 :

- Renforcer les capacités publiques pour une meilleure prise en charge politique du risque climatique
- Renforcer les capacités de 08 délégations régionales du MEDD pour l'accès et l'analyse de l'information sur le changement climatique en vue de suivre le développement local et appuyer les communautés locales
- Mise en place et appui de 20 associations villageoises
- Formation des communautés locales sur les menaces du changement climatique et les mesures d'adaptation en particulier celles relatives à la sécurité alimentaire
- 100 villages structurés et groupes pour préparer des plans d'adaptation devant être intégrés dans un plan local (communal)
- Les communautés échangent les expériences et leçons à travers les radios locales
- Un système de suivi et évaluation est mis en place.

Composante 2 :

- 1500 – 2000 ha de dunes fixées
- 1000 – 1500 ha de zones vulnérables mises en défens
- 500 ha de zone de rétention mises en place

Composante 3 :

- 300 000 arbres fruitiers plantés dans les zones protégées
- 4000 personnes formées sur les techniques agricoles, d'élevage et de gestion de l'eau
- 5000 personnes formées et équipées sur les AGR agropastorales y compris la production de plants
- 6000 personnes formées et équipées sur le développement de l'aviculture
- 1000 personnes formées et équipées sur l'apiculture
- 20 banques de céréales communautaires mises en place
- 2000 personnes formées et équipées sur la fabrication de foyers améliorés
- 30 000 foyers améliorés fabriqués.

V. Le schéma institutionnel du projet

Les organes de gestion donneront lieu à un acte administratif ou réglementaire (Arrêté ministériel) précisant les attributions de chacun :

Le schéma institutionnel national :

- **Comité national de pilotage du projet:** Présidé par le Secrétaire Général du MEDD, et comprenant (ès-qualité) : DGCL, DPCIE, DPN, DGPPI, MDR, CCPNCC (secrétariat)
- **Direction nationale du projet:** Sidi Mohamed Ould El Wavi, Chargé de Mission
- **Unité Nationale de gestion du projet :** CCPNCC (DNP, Coordinateur, Assistant)

Le schéma institutionnel régional

- **Groupe consultatif régional du projet :** CREDD.
- **Unité régionale de gestion du projet :** DREDD

Le schéma institutionnel local comprend deux niveaux :

Niveau départemental & communal :

- Préfecture : Hakem, Inspection MEDD et structures déconcentrées de l'Etat
- Commune : Municipalités : plan de développement local et plan communal d'adaptation

Niveau communautaire :

- Associations communautaires (AGCL) : MARP
- Villages, comités locaux
- Agents de vulgarisation agricole de base (AVB), gardes forestiers, etc.

VI. Etapes du processus de consultation

ETAPE 1 : Atelier de lancement

- Son objectif : Lancement officiel du projet avec les principaux partenaires du projet
- Parties prenantes : Représentants du gouvernement, Représentant du PAM, Coordinateur projet, Membres Comité de Pilotage, Autres partenaires clés.

ETAPE 2 : Réunions avec l'Entité d'Exécution et partenaires clés au niveau local (niveau Wilaya)

A l'issue de cet atelier une première visite des chefs-lieux des régions sera entreprise à fin d'informer les autorités régionales du lancement du projet. Ce premier contact permettra notamment d'informer sur les objectifs du projet, ses composantes et des résultats attendus au niveau national ainsi que des étapes du processus de consultation qui va permettre de cibler les zones d'intervention, les bénéficiaires ainsi que l'identification des activités à planifier dans chaque région et l'élaboration du plan d'opération du projet.

ETAPE 3 : 1^{ère} réunion du Comité National de Pilotage

Sur la base des résultats de l'étape 2, une feuille de route pour le processus de consultation sera proposée au Comité de Pilotage pour approbation.

Les parties prenantes : Entité d'Exécution (MEDD) ; Autres Ministères et institutions impliqués ; PAM (EMMO) ; Principaux partenaires techniques et de mise en œuvre.

Les produits de ce processus seront partagés avec le PAM (EMMO)

ETAPE 4 : Ateliers techniques régionaux

- **Objectifs** : (i) Identification des partenaires de mise en œuvre ; (ii) Accord sur les étapes suivantes et les échéanciers ; (iii) Discuter les propositions d'accords opérationnels ; (iv) Préparation du programme prévisionnel de lancement du projet pour la première année
- **Parties prenantes** : Autorités administratives territoriales, Entité d'Exécution (DREDD), Services déconcentrés (clés) de l'Etat au niveau de la Wilaya, Principaux partenaires techniques et de mise en œuvre : Représentants des Communautés, Représentants locaux des Projets en cours, Unité de Coordination du projet.
- **Mode opératoire**

Un atelier technique sera organisé par région sur une période de 2 jours. L'unité de gestion du projet (UGP) préparera une note conceptuelle de l'atelier. Le DREDD sera l'hôte de l'organisation de l'atelier et en concertation avec l'UGP se chargera dans sa région de l'identification des participants et de l'organisation matérielle de l'atelier. L'atelier sera facilité par un modérateur qui documentera également le déroulement

et les résultats des travaux de l'atelier. Les principaux sujets à traiter dans cet atelier concerneront les aspects suivants :

- Ciblage des sites
- Identification de la carte de vulnérabilité de la Wilaya et des sites vulnérables : population, secteurs, écosystèmes, professions
- Mesures / activités d'adaptation et nature des opérations urgentes articulées sur les composantes du projet
- Mode opératoire pour chaque activité retenue avec nature implication des populations, dimensionnement, calendrier, etc.
- Partenaires de mise en œuvre au niveau régional avec précision des rôles et responsabilités
- Estimation du budget pour les opérations envisagées
- Visite in-situ de deux à trois sites selon les possibilités.

ETAPE 5 : 2^{ème} Réunion du Comité National de Pilotage

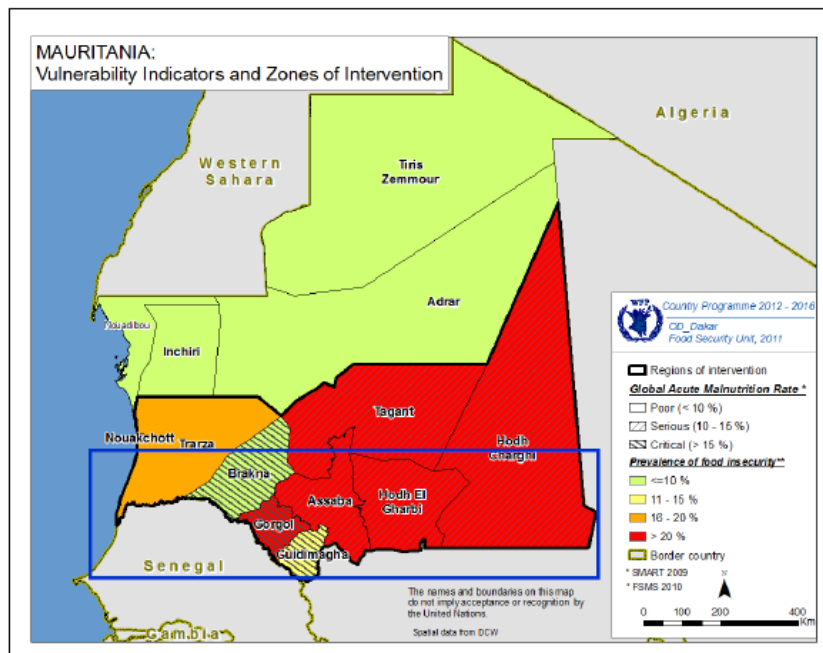
- Ses objectifs : (i) Revue et approbation des résultats des ateliers techniques incluant la méthodologie proposée par le projet, le ciblage des zones d'intervention, les activités identifiées; (ii) Accord sur la structure du projet, les équipes régionales, le besoin en expertise; (iii) Approbation de l'agenda, des participants et de la date de l'Atelier initial (atelier de démarrage) ; (iv) Discussion du plan d'opération de la première année de mise en œuvre.
- Parties prenantes : Entité d'Exécution (MEDD) ; Autres Ministères et institutions impliqués ; PAM (EMMO) ; Principaux partenaires techniques et de mise en œuvre.

ETAPE 6: Atelier de démarrage

- Ses objectifs : (i) information des acteurs sur tous les aspects du projet comme retenus à l'issu du processus de consultation; (ii) Elaboration du rapport de l'Atelier initial pour le Conseil du Fonds d'Adaptation ; (iii) Validation d'un plan détaillé de la première année de mise en œuvre.
- Parties prenantes : Représentants nationaux et locaux du Gouvernement incluant tous les ministères ; Autres Ministères et institutions impliqués ; PAM (EMMO) ; Principaux partenaires techniques et de mise en œuvre ; Représentants des communautés locales, organisations, ONG, etc. des zones d'intervention du projet ; Partenaires d'exécution (ONG Internationales, Agences des NU, PTF, etc.) ; PAM.

VII. Orientations pour le ciblage des zones d'intervention dans les Wilayas

La zone du projet (figure 1) s'étend de la bande sud du pays, couvrant les zones aux taux les plus élevés d'insécurité alimentaire et de malnutrition. L'Est et le Sud sont des régions agro-pastorales et représentent les zones d'insécurité alimentaire en Mauritanie, en particulier pendant la période de soudure Avril-Septembre. Le Bilan 2009 de la sécurité alimentaire du PAM estime que 21% de la population était dans un état d'insécurité alimentaire (9% en insécurité alimentaire sévère et 12% en insécurité alimentaire modérée). L'insécurité alimentaire la plus élevée a été constatée dans les régions du Sud-Est : Hodh Chergui (48%), de l'Assaba (28%), du Gorgol (28%), du Hodh el Gharbi (24%) et du Tagant (17%).



La zone du projet couvre principalement les zones de production des pasteurs transhumants, des agro-pasteurs, et les zones pluviales – **Zones de production rurale 4, 5 et 6** dans la figure 2 ci-dessous. Les régions suivantes (wilayas) participeront au projet:

- Trarza
- Brakna
- Gorgol
- Tagant
- Assaba
- Guidimakha
- Hodh El Gharbi
- Hodh El Chergui

D'après le document du projet, dans chaque région, **on travaillera avec 2-3 groupes de villages**, chacun regroupant **5-6 villages en fonction de leurs caractéristiques écologiques et socio-économiques**. La méthodologie qui sera utilisée pour ce regroupement a été créée et testée par la coopération entre le MEDD et de la Coopération Internationale Allemande (GIZ) dans le cadre des Programme de Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles (ProGRN I + II).



La mise en place d'un plan de ciblage fait partie intégrante de la phase de planification du projet: le ciblage est ainsi directement lié aux objectifs opérationnels et aux orientations du projet.

En pratique, on se confronte à des contraintes importantes d'ordre politique, culturel, logistique, technique et/ou financier qui imposent souvent des limites concernant les choix des zones cibles.

Un autre élément important du succès est l'établissement d'un partenariat solide avec d'autres institutions ainsi que l'implication directe des communautés ciblées (personnes, ménages) aux tous premiers stades du processus de planification (examens des besoins) et de gestion du projet.

Les chefs de communauté et les décideurs politiques locaux pourront participer aux décisions pour savoir qui, dans la communauté, bénéficiera des biens et/ou des services du projet.

Les ONG seront un partenaire de mise en œuvre dans ce projet et doivent participer également au processus de ciblage.

Le recueil et l'analyse de données sont des phases importantes de la planification détaillée d'un plan de ciblage. Ces activités fournissent aussi les bases de référence pour l'évaluation future. La nature des renseignements nécessaires dépendra du type de programme à mettre en œuvre et de ses objectifs principaux.

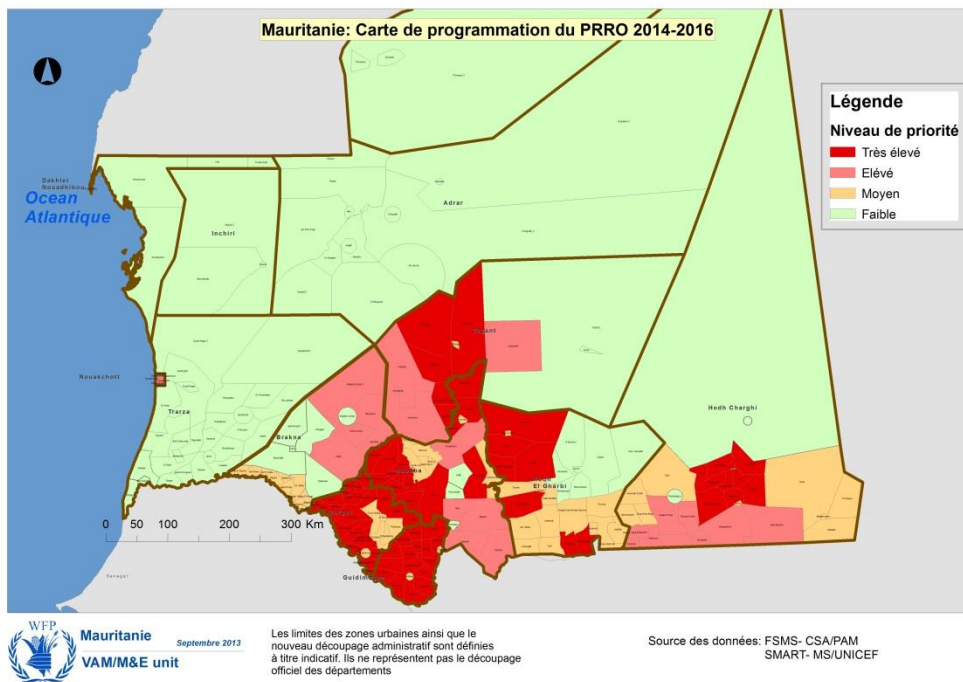
Un certain nombre de critères doivent être utilisés pour pouvoir orienter le ciblage des zones d'intervention du projet. Ainsi, pour chaque wilaya, il faut évaluer :

1. **L'existence de projets/programmes en cours ou planifiés dans la région** : Il faudra prendre en considération l'ensemble des initiatives en cours ou planifiées dans la

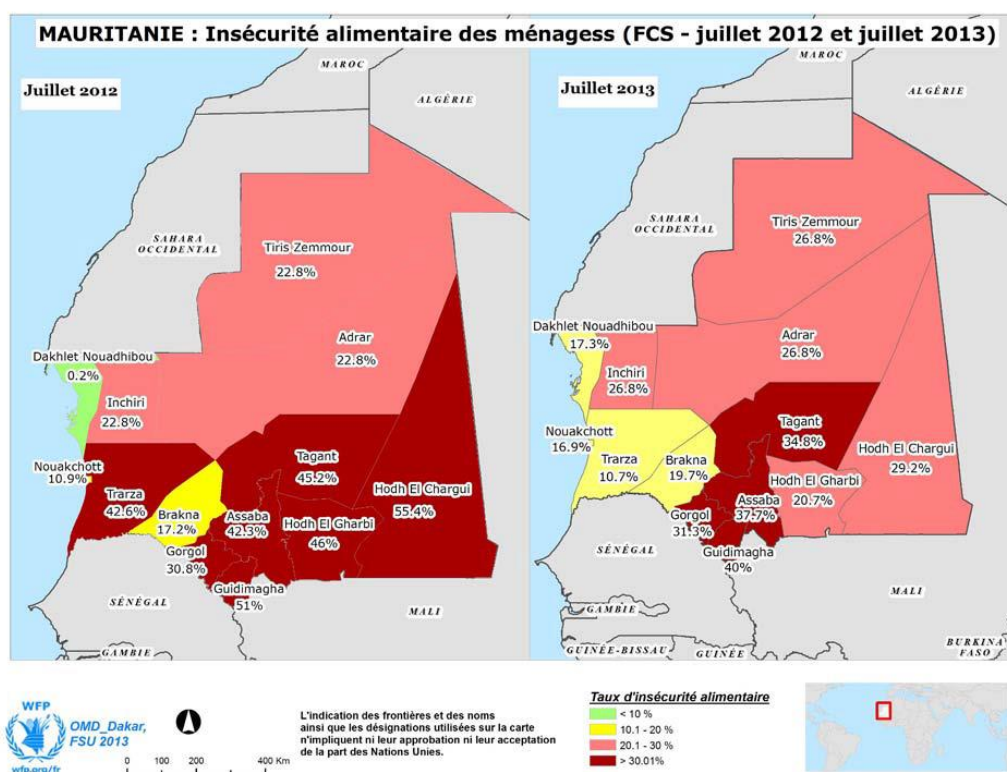
région dans un souci de cohérence et de complémentarité avec notre projet. Le choix doit se baser sur une analyse des activités menées par chaque projet ou programme et leur distribution géographique dans la région. 4 cas peuvent se présenter :

- a. **Pas de projets existants.** Ces communes auront la priorité en termes de ciblage.
- b. **Existence d'un projet dont les activités sont complémentaires avec celles du projet PARSACC :** dans ce cas et pour des raisons d'efficacité et d'utilisation des structures institutionnelles et des mécanismes de concertation sur place, ces zones doivent avoir une grande priorité dans le ciblage.
- c. **Existence d'un projet qui a besoin d'une consolidation de ses activités dans la zone ciblée :** dans ce cas cette zone peut être considérée comme potentiellement appropriée d'être ciblée tout en confirmant cela en utilisant les autres critères.
- d. **Existence d'un projet dont les activités sont les mêmes que celui du projet PARSACC :** dans ce cas, la zone n'est pas prioritaire et à écarter.

2. **Le degré de vulnérabilité des communautés par rapport à la sécurité alimentaire :**
Le CC va aggraver la situation d'insécurité alimentaire des communautés déjà touchées. Les groupes qui sont déjà affectés par l'insécurité alimentaire seront priorités par rapport à d'autres. L'enquête de suivi de la sécurité alimentaire des ménages réalisée par le PAM et le CSA en 2013 a permis de faire une classification par priorité en termes d'insécurité alimentaire par commune comme le montre la carte suivante :



L'enquête montre par ailleurs que les régions du Guidimakha (40%), Assaba (37,6%), Tagant (34,8%) et Gorgol (31,3%) enregistrent les taux d'insécurité alimentaire les plus élevés. Globalement, le Sud, le Centre et marginalement l'Est du pays sont les zones les plus touchées. Les zones de cultures pluviales et agropastorales regroupent plus de 60% des ménages en insécurité alimentaire.



- L'homogénéité des zones** : Dans un souci d'assurer un impact des activités qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet, il faudra se concentrer dans des zones présentant une homogénéité sur le plan éco-systémique et socio-économique. Ceci permettra d'une part de mieux regrouper les villages et d'avoir une meilleure visibilité des impacts des activités du projet.
- La présence d'organisations villageoises** : Dans certaines régions où des projets et programmes de développement et de gestion de ressources naturelles ou autres qui ont eu à travailler au niveau communautaire, on note la présence de différentes formes d'organisation de base telles que les AGLC, les ODB, etc. Etant donné que l'organisation de ces structures communautaires demande de grands efforts et beaucoup de temps pour les mettre en place, il est important de cibler d'abord les zones où ces structures communautaires sont bien organisées et fonctionnelles, ceci permettra de gagner beaucoup de temps et d'entamer l'exécution des activités dans des délais plus courts.
- La concentration des activités** : Le projet intervient dans Huit Wilayas de la Mauritanie et avec des moyens financiers limités. Afin que les impacts des actions à entreprendre dans chaque région soient perceptibles et visibles, il est fortement recommandé de travailler sur des zones limitées dans l'espace représentant des territoires autant que possible homogènes tels que des écosystèmes particuliers, des basfonds, des bassins versants etc. dans lesquels le projet peut intervenir avec différentes activités d'une manière intégrée.

La priorisation se basera donc sur une combinaison de l'ensemble des critères cités ci-dessus comme le montre le tableau suivant :

Moughataa	Commune	Projets existants	Degré d'insécurité alimentaire	Evènements Climatiques observés durant les 15 dernières années			Organisations Villageoises (OV)	Total
				Sécheresse	Inondations	Vents violents		
Moughataa 1	Commune 1							
	Commune 2							
	Commune 3							

La notation de chaque critère se fera selon les échelles suivantes :

a- Présence ou non de projets

1	Projet de même nature
2	Projet consolidation
3	Projet complémentaire
4	Pas de projet existant

b- Degré d'insécurité alimentaire

Echelle	
1	Faible
2	Moyen
3	Fort

c- Importance des stress climatiques

Echelle	
1	Faible
2	Moyen
3	Fort
4	très fort

d- Présence de structures de base organisées

Echelle	
1	Absence d'OV
2	Présence d'OV

Un tableau Excel en annexe reprend ce tableau et permet de calculer automatiquement le résultat pour chaque commune.

La classification des résultats nous renseignera pour chaque Wilaya sur les communes prioritaires qui vont être ciblées par le projet. Toutes ces données peuvent être ensuite reportées sur carte pour visualiser les zones d'intervention.

En plus de ce tableau, nous avons préparé une matrice dont l'objectif de collecter des informations importantes des projets et programmes en cours. Ce tableau une fois complété, constituera une base de données qui peut servir à l'avenir dans la priorisation des zones d'intervention de nouveaux projets.

Membres de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

Nom et Prénom	Fonction	Tél.	E-mail
Ghazi GADER	Coordinateur du Projet	+222 44 44 00 34	ghazi.gader@wfp.org
Sidi Mohamed Ould El Wavi	Directeur National du Projet	<u>+ 222 46 00 83 83</u>	elwavi.sm@gmail.com
Alioune FALL	Assistant au Coordinateur du projet	+222 22 37 48 98	lunef@yahoo.fr